

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Lambert, du comité permanent des Finances, auquel a été renvoyé le Bill (172), intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la démobilisation", rapporte que ce comité a étudié ledit bill et l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 12 décembre 1945.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du Greffier du Sénat pour les années financières 1943-1944 et 1944-1945, et il les a trouvés exacts.

Le tout respectueusement soumis.

GERALD V. WHITE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 12 décembre 1945.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que la provision ordinaire de papeterie, etc., choisie par votre comité du point de vue de l'utilité et de l'économie, pour l'usage des sénateurs dans leurs chambres ou à leurs pupitres dans la Chambre du Sénat, soit fournie suivant les listes approuvées par votre comité et remise au commis de la papeterie pour être distribuée de la même manière qu'au cours de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

GERALD V. WHITE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.